

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/04/19-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 19 avril 2018, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation, notamment en son article L712-6-1,

Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la convention d'objectifs en date du 07 octobre 2013 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre le Ministre de l'Éducation Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part, notamment en son article II.2.A,

Vu la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence en date du 17 janvier 2005,

Vu la charte des cordées de la réussite,

DÉCIDE :

OBJET : Labellisation de cordée de la réussite : demande de création

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve le dépôt auprès des services académiques de la demande de labellisation de la cordée de la réussite suivante : Transferts.
Le dossier communiqué aux services académiques est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 19 avril 2018


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



Procédures relatives aux demandes de labellisation

Fonctionnement

Les dossiers de candidatures sont instruits par les représentants de la *Commission académique de suivi et de labellisation des Cordées de la Réussite*. Cette instance est composée d'un président, représentant du recteur, et de 12 à 15 membres issus d'horizons professionnels divers et dont les champs d'expertise ont été jugés utiles à l'examen des projets. A ces membres titulaires, s'ajoute un secrétaire de séance qui a voix consultative.

Après le dépôt du dossier de candidature, chaque projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury de soutenance de 3 ou 4 personnes, dont le président de la Commission chargé de veiller à la bonne conformité des projets aux critères de labellisation (voir annexe 2).

Après délibération de tous les jurys, la Commission transmet des avis au recteur de l'académie d'Aix-Marseille, lequel prend la décision de labellisation ; celle-ci est ensuite adressée aux porteurs de projets.

Les labellisations académiques sont attribuées pour 3 ans.

Toutefois si le projet le nécessite, la durée de labellisation peut être limitée à 1 an, notamment afin de permettre au porteur d'affiner son dispositif.

Planning et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.

Il doit être envoyé au plus tard le 20 avril 2018,

- ⇒ au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>)
- ⇒ ainsi qu'au président de la Commission (Marc Bruant – marc.bruant@ac-aix-marseille.fr).

Après instruction des dossiers, une soutenance des projets-candidats est prévue devant un jury composé de membres de la Commission, aux dates suivantes : **Jeudi 31 mai et Vendredi 1^{er} juin 2018**

Les porteurs de projet recevront une convocation, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.

Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées à chaque porteur durant le mois de juin 2018.

Modalités de Soutenance

La soutenance des projets dure 3/4 d'heure au maximum : **10 mn de présentation** et environ 1/2h d'échanges / questions du jury. Les supports visuels type diaporama ne sont pas autorisés.

Consignes pour l'oral : 6 points à aborder

1. Objectifs du projet : *le porteur doit montrer qu'il est un pilote éclairé, au fait des problématiques liées à la politique des cordées et aux enjeux qui la sous-tendent ;*
2. Présentation très succincte du projet et de son fonctionnement
3. Elargissements envisagés dans le cadre des Parcours d'Excellence
3. Les moyens mis en œuvre
4. La mesure des résultats p/r aux objectifs
5. Les difficultés rencontrées
6. Les points de satisfaction



IDENTITE ET CONTACTS		
1	Intitulé du dispositif	Transferts
2	Tête de cordée	Aix-Marseille Université, Direction de la Recherche et de la Valorisation, Cellule CST, Case 1, 3 Place Victor Hugo, 13331 Marseille cedex 3
3	Tutelle de rattachement	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
4	Porteur (si différent de la tête de cordée)	
5	Contact(s)	Nicolas Claire, Vice-président délégué à la culture scientifique, 07 63 18 89 91 nicolas.claire@univ-amu.fr Hannah Robin, Chargée de médiation scientifique, 04 13 55 13 73 et 06 78 33 89 89, hannah.robin@univ-amu.fr
DESCRIPTIF DU PROJET		
6	But global	Susciter l'envie des élèves de poursuivre ses études par la rencontre avec un.e jeune chercheur.e et la découverte d'un sujet unique de recherche.
7	Problématique	<p>Transferts entre un.e chercheur.e et un.e élève qui se rencontrent. Transferts entre un.e étudiant.e et un.e élève qui avancent ensemble dans un projet scientifique. Transferts dans la famille et l'entourage de l'enfant qui découvrent un sujet de recherche unique, en convivialité.</p> <p>C'est par le dialogue, l'incarnation de la recherche, l'accompagnement de projets, l'autonomie de réflexion et le développement de l'estime de soi que le projet <i>Transferts</i> aide à lutter en faveur de l'égalité des chances et contre les déterminismes sociaux.</p> <p><i>Transferts</i> s'appuie sur une expertise développée depuis 2010 par la cellule de culture scientifique d'Aix-Marseille Université (AMU) en matière de médiation pour et avec les scolaires. Il s'agit d'un projet adaptant les moyens d'action du programme d'investissements d'avenir Experimentarium issu du volet égalité des chances piloté nationalement par l'ANRU. Il repose également sur les partenariats noués depuis 2006 avec les collèges REP+ de l'Académie d'Aix-Marseille dans le cadre des Ateliers d'AMU et de la convention PROTIS avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône renouvelé chaque année.</p> <p><i>Transferts</i> réunit un ensemble d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au service des élèves des collèges Edgar Quinet et Jean-Claude Izzo : des jeunes chercheur.e.s, des étudiant.e.s, des conseiller.e.s d'insertion et d'orientation, des bibliothécaires, des médiatrices scientifiques.</p> <p>Enjeux démocratiques Accompagnés sur plusieurs séances pendant l'année, les élèves sont alors des acteurs de leur apprentissage et de leur réflexion sur des sujets scientifiques variés. Ils s'engagent dans un dialogue science-société, s'approprient les questionnements scientifiques et participent ainsi à leur propre émancipation. La visite d'une collection patrimoniale scientifique leur permet de comprendre leur ville et son histoire.</p> <p>Enjeux culturels Les élèves ont accès aux sources d'informations premières : celles de la recherche en train de se faire. Ils apprennent les méthodes de recherche documentaire, sont initiés à la démarche scientifique et ouvrent ainsi leurs horizons pour mieux comprendre le monde et s'y engager consciemment.</p> <p>Enjeux socio-économiques Par une démarche et une restitution de leurs projets valorisés, ils se forment et gagnent en confiance pour se sentir capables de poursuivre leurs études dans le supérieur.</p>
8	Objectifs	<p>Pour les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrir l'université et ses formations, et plus largement avec le monde de l'enseignement supérieur - se familiariser avec la culture, les espaces et méthodes de travail de l'enseignement supérieur, notamment à travers la découverte de la RIU et des espaces de collections



		<ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'estime de soi et l'autonomie - développer ses connaissances par la démarche scientifique et la rencontre avec des chercheur.e.s - prendre plaisir à se questionner sur un sujet de recherche actuelle à forts enjeux sociétaux - développer sa culture générale, historique et scientifique, en lien avec sa ville <p>Pour la famille des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être impliqué dans le projet de son enfant - découvrir/mieux connaître l'université et ses espaces au cœur de la ville - augmenter ses connaissances scientifiques par transfert <p>Pour les enseignants et le collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les partenariats avec l'université - développer la démarche de projet - valoriser les élèves <p>Pour les étudiants et doctorants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gagner en compétences : didactiques, cultures scientifiques, savoir-être, communication - s'engager pour l'égalité des chances <p>Pour AMU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des projets en faveur de l'égalité des chances - renforcer les partenariats avec les établissements secondaires - lutter contre la désaffection des filières universitaires - diffuser les connaissances auprès des jeunes socialement défavorisés
9	Moyens	<p>Dans le cadre de ces enjeux et pour répondre aux objectifs cités, la cellule de culture scientifique déploie un ensemble d'ateliers sur toute l'année scolaire sur le campus St-Charles de Marseille.</p>
10	Actions menées	<p>Pendant une année scolaire, les différents acteurs sont mobilisés autour de la construction et la finalisation d'un projet scientifique par les élèves. 5 grands thèmes seront proposés (tels que environnement, numérique, santé, sociétés...) en fonction des 5 jeunes chercheur.e.s qui participent au dispositif.</p> <p>Les séances, toutes organisées sur le campus Saint-Charles de Marseille, sont à la fois rapprochées dans le temps pour maintenir la dynamique de projet mais suffisamment espacées pour prolonger la réflexion en classe et inscrire la démarche de projet dans les actions menées par l'établissement scolaire.</p> <p>Atelier 1 : Atelier scientifique, ½ journée</p> <p>1ères rencontres entre les élèves et 5 jeunes chercheur.e.s (les « expert.e.s ») aux Ateliers d'AMU sur le campus Saint-Charles. Les 5 étudiant.e.s (les « tuteurs.trices ») du Master Information et médiation scientifique et technique participent à ce premier rendez-vous.</p> <p>Quelles questions se pose un.e chercheur.e ? Comment travaille-t-il.elle ? Pourquoi cherche-t-il.elle ? Ce sont à toutes ces questions, et bien plus, que répondent les jeunes chercheur.e.s. Avec des images et des objets, ils racontent leur quotidien et entraînent les élèves au cœur de leurs recherches pour les rendre accessibles.</p> <p>Les élèves participeront ensuite à quelques animations scientifiques avec manipulations et expérimentations autour des 5 thèmes.</p> <p>Ce premier temps a pour but de créer une complicité entre les acteurs au cœur du dispositif, facilitée par les proximités d'âges et l'enthousiasme des chercheur.e.s à partager ses connaissances et témoigner de son parcours avec humilité. La recherche est incarnée, le.a chercheur.e est démystifié.e et la démarche scientifique est rendue accessible.</p> <p>À l'issue de cette demi-journée, les jeunes chercheur.e.s, les étudiant.e.s et les médiatrices de la cellule, qui ont préparé au préalable des pistes de questions scientifiques autour de leurs recherches, les proposent aux élèves.</p> <p>Des groupes se forment réunissant 1 jeune chercheur.e, 1 étudiant.e, 5 élèves autour d'une question scientifique parmi celles émergées.</p> <p>Atelier 2 (2 séances d'½ journée chacune) : Recherches encadrées et initiation à la démarche scientifique</p> <p>Les groupes constitués d'élèves vont à la BU pour faire des recherches documentées sur leur question, accompagnés par leurs tuteurs et des bibliothécaires. En parallèle, ils participent à l'atelier « Dans la peau d'un chercheur » d'initiation à la démarche scientifique et à l'expérimentation avec une chercheuse.</p>



		<p>Atelier 3 (1/2 journée) : Ouverture formation et métiers</p> <p>En atelier au SUIO, les élèves découvrent les parcours et les métiers autour des 5 thèmes. Ils visitent en parallèle un laboratoire et/ou un musée du campus.</p> <p>Atelier 4 (1/2 journée) : Restitution conviviale</p> <p>Cette fois-ci, c'est au tour des élèves de présenter leurs questionnements lors d'une journée conviviale réunissant tous les acteurs du projet ainsi que les familles.</p> <p>Tout au long du programme, les élèves peuvent bénéficier de places spéciales pour les événements organisés par l'université : Treize minutes, Ma Thèse en 180 secondes, temps sportifs et culturels de Festiv' AMU... La sortie culturelle peut se faire avec les tuteurs si envie.</p>																																								
11	Evaluation	<p>L'impact sur les élèves des actions menées par la cellule est mesuré depuis 2014 par la Structure fédérative d'études et de recherches en éducation (SFERE Provence) portée par plusieurs laboratoires d'AMU. Les Ateliers d'AMU font ainsi l'objet de l'étude menée par une doctorante du laboratoire ADEF en sciences de l'éducation. Dans ce cadre, le travail d'élaboration et de diffusion de deux questionnaires, l'un avant et l'autre après les ateliers a permis de dégager des premiers résultats en cours de publication.</p> <p>Par ailleurs, depuis mai 2016, une étude sociologique de la réception par les publics des actions de culture scientifique est réalisée par des chercheuses du laboratoire LAMES. Pour le projet <i>Transferts</i>, il s'agit de s'appuyer sur ces travaux de recherches menés pour mesurer l'impact du dispositif sur les élèves pour réajuster le dispositif et l'améliorer.</p>																																								
12	Aménagements du projet vers <i>Parcours d'Excellence (PE)</i>	Aix-Marseille Université, au travers du pilotage par le chargé de mission égalité des chances, souhaite développer le lien entre les différents projets labellisés Cordée de l'établissement afin de créer des Parcours d'Excellence du collège au lycée puis en enseignement supérieur.																																								
FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT																																										
13	Coût du dispositif / an	20 000€																																								
14	Financeurs 2016/2017																																									
15	Autres partenaires du projet																																									
FONCTIONNEMENT																																										
16	Etablissements sources du secondaire impliqués <i>(Renseigner le tableau)</i>	<p>Il s'agit dans un premier temps de développer un projet pilote avec deux classes dont les enseignants et les établissements sont partenaires depuis plusieurs années. En fonction des évaluations du dispositif, il pourra être réajusté et étendu à d'autres classes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Nom Etab.</th> <th>+ code UAI¹</th> <th>Ville et arrondt</th> <th colspan="4">Statut élab²</th> <th>Nb</th> </tr> <tr> <th>Total</th> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <th>REP+</th> <th>REP</th> <th>QP³</th> <th>LQP⁴</th> <th>Elèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collèges</td> <td>2</td> <td>Collège Edgar Quinet</td> <td>0131935H</td> <td>Marseille 3ème</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Collège Jean-Claude Izzo</td> <td>0133788X</td> <td>Marseille 2ème</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>25</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut élab ²				Nb	Total	2				REP+	REP	QP ³	LQP ⁴	Elèves	Collèges	2	Collège Edgar Quinet	0131935H	Marseille 3ème	x				25			Collège Jean-Claude Izzo	0133788X	Marseille 2ème	x				25
	Total	Nom Etab.	+ code UAI ¹	Ville et arrondt	Statut élab ²				Nb																																	
Total	2				REP+	REP	QP ³	LQP ⁴	Elèves																																	
Collèges	2	Collège Edgar Quinet	0131935H	Marseille 3ème	x				25																																	
		Collège Jean-Claude Izzo	0133788X	Marseille 2ème	x				25																																	
17	Partenariat avec le secondaire	<p>Les partenariats avec les collèges Edgar Quinet et Jean-Claude Izzo sont menés depuis plusieurs années dans le cadre des Ateliers d'AMU. Les conventions établies sont d'une durée de 5 ans avec l'université.</p> <p>La cellule a développé des partenariats avec plus de 86 collèges et lycées de l'Académie d'Aix-Marseille. À ce jour, 70 conventions sont valides et peuvent servir de cadre pour l'extension du dispositif dans un second temps.</p>																																								
18	Etablissements d'accueil	Campus St-Charles de Marseille, 3 Place Victor Hugo à Marseille																																								
19	Population cible	Établissements scolaires REP+																																								

¹ Chaque établissement scolaire bénéficie d'un code UAI (ex-RNE) composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D) :

- ⇨ 3 premiers chiffres (095) qui correspondent au département (par exemple 012 pour l'Aveyron, 095 pour le Val-d'Oise, 974 pour la Réunion...);
- ⇨ 4 chiffres (1099) qui permettent d'identifier un établissement de façon unique dans le département;
- ⇨ 1 lettre (D) qui sert de checksum (ou somme de contrôle) pour vérifier la bonne saisie du code.

Ce code est présent dans l'adresse électronique de l'établissement.

² Cartes à consulter : http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte_education_prioritaire
<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>

³ En quartier prioritaire

⁴ Limité à un quartier prioritaire



20	Description recrutement pop cible	Les classes ont été choisies par les établissements scolaires et l'université parce qu'elles réunissaient des élèves à besoins prioritaires correspondant aux critères du projet <i>Transferts</i> et en accord avec les critères des Cordées. Certains élèves ont déjà participé durant l'année scolaire 2017-2018 (et pour certains antérieurement) à des Ateliers d'AMU avec des chercheur.e.s. La classe du collège Jean-Claude Izzo a été ciblée par l'établissement car elle est inscrite dans une démarche de parcours scientifique.																																								
21	Nb élèves concernés (pop cible) (Renseigner le tableau) <i>Dissocier et faire apparaître pour les cordées post-bac les encodés du secondaire et du sup</i>	<p>Les répartitions filles-garçons ne sont pas encore connues pour l'année 2018-2019. En 2017-2018, la répartition est quasiment égale.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> <th>En étab. REP +</th> <th>En étab REP</th> <th>En QP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collégiens</td> <td>50</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td>50</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lycéens</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudiants Master et doctorants</td> <td>10</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>60</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP	Collégiens	50	x	x		50			Lycéens								Etudiants Master et doctorants	10	x	x	x				Total	60						
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP																																			
Collégiens	50	x	x		50																																					
Lycéens																																										
Etudiants Master et doctorants	10	x	x	x																																						
Total	60																																									
22	Place de la famille	<i>Transferts</i> invite les familles à participer à la journée de restitution conviviale des projets. Elle est donc elle-même mobilisée autour du projet de l'enfant et s'implique dans le dialogue avec les chercheur.e.s.																																								
23	Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - 5 jeunes chercheur.e.s (volontaires) issu.e.s des laboratoires d'AMU et formé.e.s à la médiation de leurs recherches, mettant en pratique avec ce projet les apprentissages acquis lors de la formation <i>Experimentarium</i> inscrite dans l'offre des formations du collège doctoral AMU, - 5 étudiant.e.s (volontaires) du Master Information et médiation scientifique et technique d'AMU, formés dans le cadre de leur unité d'enseignement en sciences de l'éducation et accompagnés pour ce projet - des conseiller.e.s du Service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO), - des bibliothécaires du Service commun de documentation (SCD), - des chercheur.e.s en sciences de l'éducation du laboratoire Apprentissage, Didactique, Évaluation et Formation (ADEF), des chercheur.e.s du Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES), des responsables de collections patrimoniales scientifiques - et des médiatrices scientifiques de la cellule de culture scientifique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation. <p>Moyens matériels : Ateliers d'AMU (salles dédiées à l'accueil de public, scénographiées et équipées pour la médiation scientifique), bibliothèque universitaire, ressources pédagogiques, culturelles et patrimoniales, et outils de communication</p>																																								
24	Si tuteurs étudiants, description profil (Renseigner le tableau)	<p>Les répartitions filles-garçons ne sont pas encore connues pour l'année 2018-2019.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tuteurs</td> <td>10</td> <td>x</td> <td>x</td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>bac +1</th> <th>bac + 2</th> <th>bac + 3</th> <th>bac +4</th> <th>bac + 5</th> <th>> bac + 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tuteurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	Tuteurs	10	x	x	x		Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5	Tuteurs						5	5														
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers																																						
Tuteurs	10	x	x	x																																						
	Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5																																			
Tuteurs						5	5																																			
25	Modalités de valorisation de l'engagement étudiant	Valorisation de l'engagement des étudiants du Master dans le cadre d'une UE et des doctorants dans la formation doctorale.																																								
26	Si existante, description formation tuteurs	<p>UE sciences de l'éducation 20h dans le Master Information et médiation scientifique et technique</p> <p>Formation <i>Experimentarium</i> 30h dans l'offre de formation du collège doctoral AMU</p> <p>L'ensemble des ressources pédagogiques constituées par la cellule de culture scientifique, depuis 2006 dans le cadre des Ateliers d'AMU et de l'<i>Experimentarium</i> sont mises à la disposition des étudiant.e.s et doctorant.e.s. Des ressources de la filière Médiation de l'environnement, du SUIO et du SCD ont tout le potentiel pour servir la formation des tuteurs.</p>																																								
27	Durée du dispositif pour l'élève	De janvier à juin																																								
28	Nb heures/élèves/an	50																																								

Dossier de demande de labellisation 2018

Cordées de la Réussite



29	Zone géographique d'intervention	Marseille, Bouches-du-Rhône
30	Année démarrage du projet	2018-2019
31	Date(s) de labellisation	2018-2019
32	Description des éventuels supports de communication spécifiques	L'ensemble des outils de communication AMU servent de support de promotion du projet : newsletters universitaires, sites web, réseaux sociaux (Facebook, Twitter), Lettre AMU, communiqué de presse pour la journée de restitution
33	Prix ou distinction spécifique	

Je soussigné(e), (nom et prénom) Yvon Berland

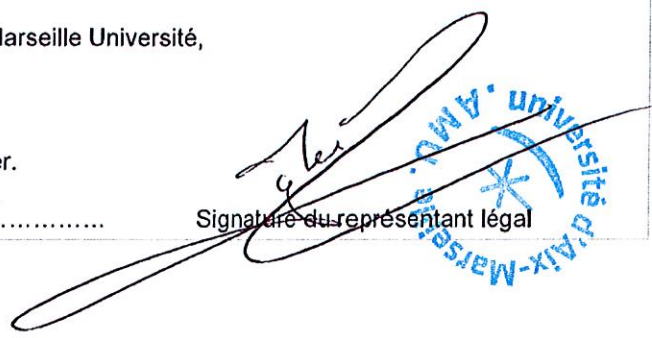
représentant(e) légal(e) de l'établissement Aix-Marseille Université,

tête de cordée du projet *Transferts*

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le 20/04/2018 à Aix-Marseille

Signature du représentant légal





Annexe 1 - Budget prévisionnel

NB Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2017 / 2018

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services <i>Repas pour la 1ère journée de rencontre et la restitution avec les familles</i>	2 000		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures <i>Impressions, matériels pédagogiques</i>	800	Etat :	
61 - Services extérieurs		Fonds Cordées MEN-MESRI	15 000
Locations		Autre MEN-MESRI	
Entretien et réparation		Fonds cordées POL. VILLE	
Assurance		Autre ministère (préciser):	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Publicité, publication	200	-	
Déplacements, missions		Intercommunalité(s)	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
64- Charges de personnel		Autres établissements publics	5 000
Rémunération des personnels <i>coordination et gestion du projet</i>	17 000	Aix-Marseille Université	
Charges sociales,		Autres privées	
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	20 000	TOTAL	20 000

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.



Annexe 2 – Critères d'éligibilité

DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures, alors qu'ils en ont les capacités.

Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur (têtes de cordées) et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources).

Le partenariat est formalisé par une convention ou toute autre document contractuel attestant que les deux parties s'y sont engagées de façon délibérée. Ces conventions sont annexées au dossier de candidature notamment dans le cas des demandes de renouvellement de la labellisation.

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

4. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs financiers.

Sur ce point on rappelle que le ministère en charge de la politique de la ville, financeur principal des fonds cordées, ne soutient que les projets dont 50 % au moins du public réside dans les Quartiers Prioritaires, ou sont issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Le MEN-MESRI, outre le complément qu'il peut apporter aux cordées déjà financées par le ministère en charge de la politique de la ville, a vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères de la politique de la ville.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées de leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations œuvrant pour l'égalité des chances.

5. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

Le Projet

6. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite s'inscrivant dans la problématique de l'inégalité des chances scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux : état des lieux de la situation en cours, définition des enjeux, objectifs affichés par le projet, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs, etc.

Il doit s'agir d'un projet d'accompagnement global à la scolarité déclinant notamment les volets *soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle*, en vue de développer l'ambition scolaire, d'encourager les élèves à accéder à l'enseignement supérieur de façon éclairée, et les aider à réussir.

7. Des actions spécifiques

Le projet de cordée doit mettre en œuvre des actions différentes de ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif ou de ce qui est préconisé dans le cadre des dispositifs de droit commun. La cordée est de ce fait, complémentaire des actions déjà inscrites dans les politiques nationales ou académiques.



8. Continuité des actions

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

9. L'implication des familles

La place faite à la famille doit être visible : le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques en direction des parents.

Le Public cible

10. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

- a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une au moins des situations suivantes :
 - résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - boursiers du secondaire
 - boursiers du supérieur d'échelon 4 à 7
 - scolarisés en établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
 - scolarisés en établissement situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - résidant ou scolarisés en établissement de zones de revitalisation rurale, boursiers du secondaire ou du supérieur d'échelon 4 à 7
- b) autre public à besoin prioritaire proposé par un porteur et accepté par la Commission, sous réserve que son profil soit défini par des indicateurs précis, mesurables et quantifiables.

11. Profil scolaire

- a) Potentiel scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers ou dans le supérieur
- b) Niveau 6^{ème} à bac + 3
- c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

Le Fonctionnement

12. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

13. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

14. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

15. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement, de même que leur sensibilisation aux problématiques de l'inégalité des chances scolaires et des territoires.

Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

16. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de rétribution (symbolique ou autre) sera considéré positivement.